

Myria Asset Management
GROUPE UFF



CODE DE TRANSPARENCE ISR
AFG / FIR / EUROSIF

UFF IMPACT ENVIRONNEMENT A

Déclaration d'engagement

L'Investissement Socialement Responsable est une part essentielle du positionnement stratégique de la gestion du fonds UFF Impact Environnement A.

Il s'agit de notre adhésion qui couvre la période de mars 2020 à mars 2021. Notre réponse complète au Code de Transparence ISR (ci-après le « Code ») peut être consultée ci-dessous et est accessible sur notre site internet.

Conformité avec le Code de Transparence

La société de gestion Myria Asset Management s'engage à être transparente et nous considérons que nous sommes aussi transparents que possible compte tenu de l'environnement réglementaire et concurrentiel en vigueur dans l'Etat où nous opérons.

Le fonds commun de placement UFF Impact Environnement A respecte l'ensemble des recommandations du Code.

Paris, le 3 mars 2020

Sommaire

Préambule.....	3
1. Fonds concerné par ce Code de Transparence.....	4
2. Données générales sur la société de gestion	5
3. Données générales sur le(s) fonds ISR présenté(s) dans ce Code de Transparence	12
4. Processus de gestion	17
5. Contrôles ESG	20
6. Mesure d'impact et reporting ESG	20



Préambule

Myria Asset Management a été créée en 2014 pour gérer directement ou, via des délégations de gestion octroyées à des sociétés de gestion de portefeuille tierces, des OPC destinés à la clientèle de son actionnaire unique : l'Union Financière de France (Banque de conseil en gestion de patrimoine). Aujourd'hui, alors que Myria Asset Management passe le cap des 5 années d'existence, nous souhaitons reprendre à notre compte les valeurs du Groupe UFF et Aviva (UFF étant détenue à 75% par Aviva France) et nous engager dans l'investissement socialement responsable.

A ce titre, et en tant que membre de l'Association Française de la Gestion Financière, Myria Asset Management adhère au Code de Transparence et s'engage à la plus grande transparence sur ses politiques et pratiques d'Investissements Responsable.

Le présent Code de Transparence est la version française du Code de Transparence Européen qui a été conçu et approuvé par l'AFG, le FIR et l'EUROSIF respectivement lors de leurs Conseils d'Administration des 13 décembre 2012 (AFG), 20 décembre 2012 (FIR) et 3 octobre 2012 (Eurosif). Il est obligatoire pour tous les fonds ISR ouverts au public gérés par des sociétés de gestion adhérentes de l'AFG ou du FIR.

1. Fonds concerné par ce Code de Transparence

Ce Code s'applique au fonds UFF IMPACT ENVIRONNEMENT A, OPCVM nourricier investi à hauteur de 90% minimum de son actif net en parts de classe Z en euro du fonds Pictet - Global Environmental Opportunities, dont les principales caractéristiques sont présentées ci-dessous :

Nom du fonds	UFF IMPACT ENVIRONNEMENT A
Encours du fonds au 20/02/2020	421 936€
Stratégie dominante et complémentaire	<input checked="" type="checkbox"/> Selection positive (Best-in-Class) <input type="checkbox"/> Best in universe <input type="checkbox"/> Best effort <input type="checkbox"/> Thématique <input type="checkbox"/> Exclusion <input type="checkbox"/> Engagement
Classe d'actifs principale	<input type="checkbox"/> Actions françaises <input type="checkbox"/> Actions de pays de la zone euro <input type="checkbox"/> Actions des pays de l'Union européenne <input checked="" type="checkbox"/> Actions internationales <input type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances libellés en euro <input type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créances internationaux <input type="checkbox"/> Monétaires <input type="checkbox"/> Monétaires court terme <input type="checkbox"/> Diversifié
Exclusions appliquées par le fonds	<input type="checkbox"/> Alcool <input checked="" type="checkbox"/> Armement (Mines antipersonnel et bombes à sous-munition prohibées par les conventions d'Ottawa et d'Oslo) <input type="checkbox"/> Charbon <input type="checkbox"/> Energies fossiles on conventionnelles <input type="checkbox"/> Pacte mondial <input type="checkbox"/> Tabac <input type="checkbox"/> Autres politiques sectorielles

Label

- Label ISR
- Label TEEC
- Label CIES
- Label Luxflag
- Label FNG
- Label Autrichien
- Autres

Cet OPCVM a été créé le 28 janvier 2020; le fonds est signataire du présent code de transparence depuis le mois de février 2020.

L'historique des performances de l'OPCVM présenté via des fiches de reporting mensuelles ainsi que la documentation relative au fonds sont disponibles sur le site internet :

<http://www.myria-am.com/>

2. Données générales sur la société de gestion

2.1. Nom de la société en charge du ou des fonds auxquels s'applique ce Code

MYRIA ASSET MANAGEMENT (SAS à Conseil de surveillance)

32 Avenue d'Iéna

75783 Paris Cedex 16

Téléphone : 01 40 69 65 17

<http://www.myria-am.com/>

Nom de la société de gestion du fonds maître

Pictet Asset Management SA

60 Route des Acacias

1211 Geneva 73

Tel.: +41 58 323 3333

www.am.pictet.com

2.2. Quels sont l'historique et les principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion ?

Myria Asset Management est une société de gestion qui a pour vocation d'offrir à ses clients des solutions financières en architecture ouverte sélective, via des OPCVM gérés en multigestion ou dont la gestion est déléguée à des experts sur leurs classes d'actifs. Ainsi Myria AM a décidé de créer un fonds nourricier du fonds Global Environmental Opportunities de Pictet AM, afin de bénéficier de toute son expertise sur l'Investissement Socialement Responsable et la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Démarche ISR de la société de gestion Pictet Asset Management du fonds maître Pictet - Global Environmental Opportunities

Pictet AM offre à ses clients une large gamme de produits de haute qualité dans le domaine de l'investissement durable, qui prennent deux formes principales :

Les portefeuilles durables d'actions et de titres à revenu fixe, qui investissent dans des entreprises qui sont à la pointe de la technologie.

Nous considérons la durabilité comme un moteur sous-jacent de l'innovation et la réussite économique ainsi qu'une clé pour gérer les risques imprévus. Nous identifions de manière proactive la croissance régulière du capital, car nous pensons qu'il n'y a pas d'écart entre les entreprises rentables et la croissance et la durabilité.

- *Pictet-European Sustainable Equities*
- *Pictet-Emerging Markets Sustainable Equities*
- *Pictet-Ethos Swiss Sustainable Equities*
- *Pictet-Global Sustainable Credit*

Les fonds thématiques, qui se concentrent sur les thèmes environnementaux qui sont essentiels au concept de durabilité. Nos stratégies thématiques investissent dans des entreprises ayant une exposition claire et stratégique qui contribuent à résoudre les défis environnementaux et/ou sociaux par l'innovation, à travers la technologie et l'utilisation intelligente des ressources naturelles. Les critères ESG sont intégrés dans l'analyse fondamentale des entreprises et ont un impact direct sur les pondérations des participations dans le portefeuille.

- *Pictet-Clean Energy*
- *Pictet-Global Environmental Opportunities*
- *Pictet-Nutrition*
- *Pictet-Timber*
- *Pictet-Water*

À la fin mai 2019, les stratégies environnementales ou sociales durables et thématiques représentaient plus de 17,3 milliards de francs suisses d'actifs investis dans de multiples classes d'actifs (actions, titres à revenu fixe et solutions équilibrées).

2.3. Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

Myria Asset Management est convaincue que le monde financier se doit d'être un acteur majeur, afin d'assurer un avenir meilleur et pérenne aux générations futures. Ainsi, en tant que gestionnaire de fonds d'investissement, nous souhaitons vivement intégrer également, dans notre politique d'investissement, des critères de durabilité essentiels, environnementaux, sociétaux et de gouvernance, persuadés qu'à long terme, ces trois piliers créeront le plus de richesse.

Philosophie d'investissement responsable de la société de gestion du fonds maître Pictet - Global Environmental Opportunities

Pictet AM est convaincu que les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peuvent aider à de meilleures décisions d'investissement à long terme pour nos clients.

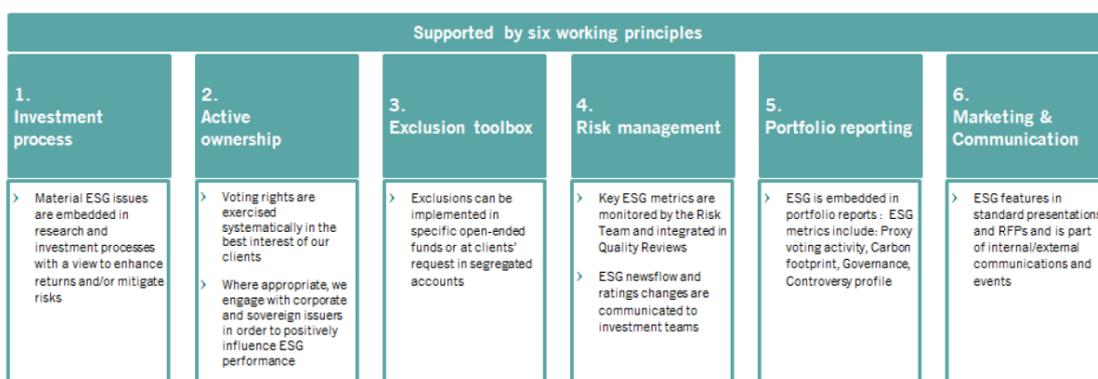
Depuis des décennies, la durabilité est au cœur de notre mode de pensée. Depuis la création du groupe Pictet en 1805, nous avons voulu assurer la prospérité de nos clients sur le long terme. Pour ce faire, nous avons instinctivement pris en compte les intérêts des générations futures.

Pictet Asset Management croit en un capitalisme responsable et adopte une vision élargie de l'économie et ses interactions avec la société civile et l'environnement naturel.

Conformément à notre responsabilité d'agir au mieux des intérêts de nos clients et à notre adhésion à l'UN Principles pour l'Investissement Responsable (UN PRI), nous nous sommes engagés à intégrer des critères ESG matériels dans nos processus d'investissement et nos pratiques de propriété en vue d'améliorer les rendements et/ou d'atténuer les risques. Nous visons également à intégrer l'ESG dans nos outils de gestion des risques et de reporting afin de maintenir un niveau élevé de des normes de transparence et de responsabilité.

Notre engagement en faveur de l'investissement responsable est soutenu par un ensemble de principes de base couvrant six domaines :

ESG Integration – Pictet Asset Management



Source: Pictet Asset Management – June 2019

2.4. Comment est appréhendée la question des risques/opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion ?

Aujourd'hui, nul ne peut plus réfuter que le climat est en train de changer et que l'inaction aura des conséquences catastrophiques pour l'humanité. De plus, et compte tenu de la difficulté d'obtenir un consensus mondial sur la mise en œuvre de mesures concrètes visant à limiter, à moins de 2°C le réchauffement de la Terre, nous sommes persuadés

que l'investissement peut, sans aucun doute, être un vecteur idéal pour commencer à se rapprocher de l'objectif décidé lors de la COP 21 à Paris. C'est pourquoi, nous avons décidé de nous appuyer sur l'expertise de société de gestion telle que Pictet Asset Management afin de tirer parti d'un savoir-faire, que nous comptons acquérir.

Comme mentionné à la question précédente, Pictet Asset Management s'engage à intégrer des critères ESG importants dans ses processus d'investissement et ses pratiques de propriété afin d'améliorer les rendements et/ou d'atténuer les risques. En ce qui concerne le changement climatique, les principaux risques et opportunités que nous prenons en compte se répartissent en deux catégories :

>La transition vers une économie à faibles émissions de carbone, y compris la croissance des sources d'énergie renouvelables et des solutions d'efficacité énergétique, et le déclin potentiel des combustibles fossiles dans le bouquet énergétique mondial.

>Exposition à des phénomènes météorologiques extrêmes, notamment des ouragans et des typhons, des sécheresses et des inondations, des vagues de chaleur et de froid et des changements dans les conditions météorologiques.

2.5. Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion ?

Myria AM a décidé de créer un fonds nourricier, afin de bénéficier de toute l'expertise des équipes d'investissement Responsable de Pictet AM décrite ci-dessous.

Au niveau du groupe Pictet, nous disposons d'une unité Group Investment Stewardship qui est chargée de conduire et coordonner les efforts de financement et d'intendance responsables dans l'ensemble de l'entreprise. Cela permet d'assurer l'alignement de l'intégration ESG, de l'appropriation active, ainsi que la diffusion optimale des meilleures pratiques au sein du groupe.

L'organe directeur de l'unité Stewardship est le Sustainability Board (SB), qui assure la coordination de toutes les activités liées au développement durable au sein du groupe Pictet. Le SB est présidé par Laurent Ramsey, associé du groupe et directeur général de Pictet Asset Management, et comprend des représentants des fonctions centrales (risque, RH, logistique, communication) et des trois lignes d'activité (Pictet Asset Management, Pictet Wealth Management, Pictet Asset Services).

L'équipe ESG de Pictet Asset Management dirige et coordonne la mise en œuvre de notre politique d'investissement responsable, y compris l'intégration des facteurs ESG dans les processus d'investissement, les pratiques de propriété, la gestion des risques et les outils de reporting. L'équipe ESG (3 personnes) dirigée par Eric Borremans rapporte directement à Sébastien Eisinger, directeur général adjoint et responsable des investissements.

La recherche spécifique à l'émetteur sur les facteurs ESG importants est effectuée dans le cadre du processus de recherche de toutes les équipes d'investissement, sur la base d'une combinaison de recherche tierce partie et d'évaluation propriétaire. Pour les stratégies environnementales et les meilleures de leur catégorie, cette recherche est menée par plus de 40 gestionnaires et analystes d'investissement.

Pour les stratégies conventionnelles, les facteurs ESG sont intégrés par plus de 200 professionnels de l'investissement.

2.6. Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion ?

Au sein des équipes de gestion de Pictet Asset Management les ressources dédiées aux fonds ISR sont de 3 personnes cf. point 2.5.

2.7. Dans quelles initiatives concernant l'IR la société de gestion est-elle partie prenante ?

Pictet Asset Management est signataire de l'UN PRI depuis 2007 et a obtenu la note A+ dans le cadre du reporting et de l'évaluation du PRI.

En outre, l'UN PRI a attribué à Pictet Asset Management la note A+ dans le cadre du reporting et d'évaluation des PRI. Pictet Asset Management participe activement à plusieurs initiatives d'investisseurs visant à partager les meilleures pratiques entre les gestionnaires et les propriétaires d'actifs et à encourager la divulgation des entreprises sur les questions ESG. Nous sommes notamment impliqués dans l'IIGCC (Institutional Investors Group on Climate Change), le SSF (Swiss Sustainable Finance) et d'autres organisations similaires au Royaume-Uni, en Allemagne et en Espagne.

Pictet Asset Management soutient et participe activement à des initiatives internationales et nationales, y compris :

INITIATIVES

ORGANISATION/INITIATIVE	INVOLVEMENT OF PICTET ASSET MANAGEMENT	YEAR
UNPRI	Signatory	2007
Swiss Sustainable Finance (SSF)	Founding member, Board representative	2014
FNG, UK SIF, SpainSIF	Member	2006
CDP (Carbon Disclosure Project)	Member	2007
Swiss Climate Foundation	Corporate sponsor	2008
EFAMA (European Fund and Asset Management Association)	Member of the Stewardship Market Integrity & ESG Investment Standing Committee	2010
UK Stewardship Code	Signatory	2010
JP Stewardship Code	Signatory	2014
Climate Bond Initiative	Member of the Standards Board	2013
IIGCC (Institutional Investors Group on Climate Change)	Steering Committee Member Investment Practices program; Vice-chair of the Board (from 2013-2016)	2013
FTSE Environmental Markets	Member of the Advisory Committee	2013
Climate Action 100+	Supporter of 3 collaborative engagements	2018

Source: Pictet Asset Management, June 2019.

En outre, Pictet, en collaboration avec Swiss Sustainable Finance, mène une initiative visant à faire pression sur les fournisseurs d'indices pour qu'ils retirent les fabricants

d'armes controversés des indices principaux. Cette initiative, lancée en août 2018, a obtenu le soutien de 170 signataires contrôlant plus de 8 900 milliards de dollars et comprenant des propriétaires et des gestionnaires d'actifs internationaux (à partir de mai 2019).

2.8. Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?

Myria Asset Management dispose pour le moment de deux fonds maîtres, Grandes Marques ISR M et Euro Valeur ISR M, ainsi que leurs nourriciers respectifs (UFF Grandes Marques ISR et UFF Grandes Marques ISR A, UFF Euro Valeur ISR, UFF Euro Valeur A et UFF Epargne Euro Valeur ISR) labellisés ISR d'un encours total de de l'ordre de 1,6 milliard d'euros au 20 février 2020. Néanmoins, dans un futur proche, notre objectif est d'implémenter une méthodologie qui tient compte des critères extra-financiers sur les stratégies fonds de fonds et fonds gérés en lignes directes. L'idée étant qu'à horizon 2022, l'ensemble des stratégies concernées soient labellisées.

À la fin décembre 2019, les stratégies environnementales ou sociales durables et thématiques de Pictet représentaient plus de 17,3 milliards de francs suisses d'actifs investis dans de multiples classes d'actifs (actions, titres à revenu fixe et placements équilibrés solutions).

2.9. Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ?

Comme sus-mentionné, Myria Asset Management a 1,6 milliard d'euros d'encours d'actifs labellisés ISR au 20 février 2020, soit environ 30% des encours totaux.

2.10. Quels sont les fonds ISR ouverts au public gérés par la société de gestion ?

A ce jour, les fonds ISR de Myria Asset Management ouverts au public sont les suivants :

- Grandes Marques ISR M
- et ses deux nourriciers : UFF Grandes Marques ISR et UFF Grandes Marques ISR A
- Euro Valeur ISR M
- et ses deux nourriciers : UFF Euro Valeur ISR et UFF Euro Valeur ISR A
- ainsi que les fonds d'épargne salariale UFF Epargne Euro Valeur ISR et UFF Epargne Monétaire

3. Données générales sur le(s) fonds ISR présenté(s) dans ce Code de Transparence relatif au code

Le fonds UFF Impact Environnement A est un OPCVM nourricier investi à hauteur de 90% minimum de son actif net en parts de classe Z en euro du fonds Pictet - Global Environmental Opportunities. Ainsi, les données ci-dessous (Points 3, 4, 5 et 6)

correspondent aux données relatives à la société de gestion Pictet Asset Management, du fonds maître Pictet - Global Environmental Opportunities.

3.1. Quel(s) est (sont) le(s) objectif(s) recherché(s) par la prise en compte des critères ESG au sein du/des fonds ?

En investissant dans des thèmes, des activités économiques spécifiques dont les moteurs de valeur sont étayés par des facteurs de croissance, nous donnons à nos clients la possibilité d'allouer des capitaux aux entreprises qu'ils souhaiteraient encourager.

En outre, nous pensons que l'intégration des critères ESG peut aider à générer des performances et à réduire les risques. Enfin, l'actionnariat actif par l'engagement et le vote par procuration vise à améliorer la durabilité des entreprises dans lesquelles nous investissons.

3.2. Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du/des fonds ?

Notre analyse ESG est basée sur des recherches exclusives, menées par nos équipes internes, ainsi que sur la recherche de fournisseurs spécialisés. Pictet Asset Management a sélectionné une série de fournisseurs pour obtenir l'accès aux données ESG. Chaque fournisseur a été sélectionné pour son expertise sur les données ESG. Les fournisseurs externes de données sont notamment ISS, Sustainalytics, Inrate, CFRA et RepRisk. Leur rôle consiste principalement à recueillir les données fournies par les entreprises, les médias et d'autres sources pertinentes et fournir leur évaluation sur les questions ESG.

3.3. Quels critères ESG sont pris en compte par le(s) fonds ?

- 1. Pratiques de gouvernance d'entreprise : éthique des affaires, pratiques d'audit et de comptabilité, indépendance du conseil d'administration, droits des actionnaires minoritaires, rémunération des dirigeants.*
- 2. Pratiques environnementales et sociétales : limites planétaires (par exemple, CO2, eau, CFC, ...), gestion du travail et de la chaîne d'approvisionnement.*
- 3. Controverses ESG : les entreprises qui apparaissent dans les médias pour des fautes professionnelles.*
- 4. Sélection positive liée à un thème : par exemple, les entreprises qui vendent des systèmes de traitement de l'eau dans le secteur de l'eau.*
- 5. Sélection négative liée à un thème : par exemple, les entreprises qui vendent du charbon ne font pas partie de l'univers des énergies propres.*

3.4. Quels principes et critères liés aux changements climatiques sont pris en compte par le(s) fonds ? (Article 173-VI)

En investissant dans des activités économiques spécifiques - des thèmes - que nous jugeons attrayants du point de vue de la croissance, nous donnons à nos clients la possibilité d'allouer des capitaux à des entreprises dont ils pourraient être intéressés de

promouvoir les activités. Cela inclut des stratégies qui mettent particulièrement l'accent sur le changement climatique, comme l'énergie propre, les opportunités environnementales mondiales et le bois.

3.5. Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation...)?

Nous intégrons un large éventail de facteurs ESG dans notre recherche qualitative. Cela comprend entre autres :

- *Pratiques de gouvernance d'entreprise : éthique des affaires, pratiques d'audit et de comptabilité, indépendance du conseil d'administration, droits des actionnaires minoritaires, rémunération des dirigeants.*
- *Pratiques environnementales et sociétales : limites planétaires (par exemple, CO₂, eau, CFC, ...), gestion du travail et de la chaîne d'approvisionnement.*
- *Controverses ESG : les entreprises qui apparaissent dans les médias pour cause de mauvaises pratiques.*
- *Sélection positive liée à un thème : par exemple, les entreprises qui vendent des systèmes de traitement de l'eau dans l'univers de l'eau.*
- *Sélection négative liée à un thème : par exemple, les entreprises qui vendent du charbon ne font pas partie de l'univers de l'énergie propre.*

Pour chaque thème d'investissement, un univers d'investissement personnalisé est construit. Voici les critères de sélection pour l'éligibilité de l'univers :

- *Énergie propre : Entreprises dont au moins 33 % des activités sont liées à la transition énergétique. Les entreprises individuelles ne peuvent pas avoir plus de 20 % de leurs activités liées au charbon, au pétrole ou à l'énergie nucléaire. Au total, plus de 50 % de la moyenne pondérée des activités du portefeuille sont liées au thème.*
- *l'eau : Les entreprises dont au moins 20 % de leurs activités sont liées à la chaîne de valeur de l'eau (produits et services). Les entreprises qui commercialisent de l'eau en bouteille de marque sur les marchés développés ne sont pas considérées comme faisant partie de l'univers. Globalement, plus de 50 % de la moyenne pondérée des activités de portefeuille sont liées au thème.*
- *Le bois : Les entreprises dont au moins 20 % des activités sont liées à la chaîne de valeur des fibres de bois, en particulier ceux qui possèdent des forêts. Nous excluons les régions où le cadre juridique ne soutient pas des pratiques forestières durables (par exemple, en Indonésie et en Malaisie). Globalement, plus de 50 % de la moyenne pondérée des activités du portefeuille sont liées au thème.*
- *Nutrition : Entreprises dont au moins 50 % des activités sont liées à la chaîne de valeur de la nutrition. Nous portons une attention particulière à la qualité des denrées alimentaires et nous excluons les entreprises dont les activités sont liées à plus de 10 % à des OGM. Globalement, plus de 50 % de la moyenne pondérée des activités du portefeuille sont liées au thème.*
- *Opportunités environnementales mondiales : Les entreprises dont au moins 20 % de leurs activités sont liées à produits et services environnementaux. Nous utilisons un cadre de frontières planétaires, c'est-à-dire que le portefeuille est constitué de combustible fossile libre, pas de nucléaire, pas de stock de pesticides ou d'engrais dans*

l'univers. Globalement, plus de 50 % des stocks pondérés de la moyenne des activités du portefeuille est liée au thème. Dans l'ensemble, le portefeuille a une empreinte écologique par rapport aux actions mondiales. En partant d'un univers d'actions mondiales de plus de 40 000 entreprises, la plupart de nos univers thématiques contiennent ~200-400 stocks, d'où une sélectivité >99%.

3.6.A quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

Le Conseil de durabilité, qui décide de la liste d'exclusion des armes controversées, se réunit 2 fois par an. Le site les univers thématiques (sélections positives et négatives) sont mis à jour en permanence (en fonction des OPI et les actions de sociétés) et sont examinés officiellement une fois par an. La notation, qui définit la sélection des actions dans nos portefeuilles, est influencée par les notations ESG, et elle est mise à jour en permanence. Dès qu'une notation ESG est modifiée ou qu'un nouveau rapport est publié, nous intégrons les informations dans le processus de notation et réévaluons nos choix d'actions et nos pondérations.

4. Processus de gestion

4.1. Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

L'intégration des critères ESG intervient à plusieurs étapes du processus d'investissement. La définition de l'univers d'investissement d'un thème (c'est-à-dire un univers d'actions où chaque société a un minimum d'exposition aux activités liées à un thème) se fait de haut en bas et se fonde uniquement sur les aspects de sélection positive et négative liées à la définition du thème. Une fois que l'univers d'investissement est défini, le processus est les critères ascendantes et ESG sont combinées avec des critères financiers fondamentales. Les critères ESG ont un impact direct sur la pondération du portefeuille. Une action verra son poids augmenté ou réduit par des critères ESG. Toutefois, contrairement à d'autres types de stratégie (par exemple, Best In Class), dans l'investissement thématique, les critères ESG ne sont pas appliqués comme une sélection, mais mis en œuvre en complément de l'analyse financière fondamentale.

4.2. Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

L'impact sur le changement climatique est évalué lors de l'analyse environnementale du modèle d'entreprise. Nous analysons l'empreinte environnementale, en tenant compte des mesures du carbone ainsi que de l'impact des produits et services fournis par l'entreprise.

4.3. Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?

Toutes les actions du portefeuille sont soumises à l'analyse ESG. Si aucune donnée externe n'est disponible, l'analyse ESG est basée sur notre propre recherche fondamentale.

4.4. Le process d'évaluation ESG et/ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?

Non

4.5. Une part des actifs du ou des fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?

Non

4.6. Le ou les fonds pratiquent-ils le prêt/emprunt de titres ? Si oui, (i) une politique de rapatriement des titres a-t-elle été mise en place en vue d'exercer les droits de vote ? (ii) les règles de sélection des contreparties intègrent-elles des critères ESG ?

Si c'est le cas,

(i) existe-t-il une politique de rapatriement des titres afin d'exercer les droits de vote ? Oui

(ii) les règles de sélection des contreparties intègrent-elles des critères ESG ? Non

4.7. Le ou les fonds utilisent-ils des instruments dérivés ? Si oui, décrivez (i) leur nature (ii) le ou les objectifs (iii) les limites éventuelles en termes d'exposition (iv) le cas échéant, leur impact sur la qualité ISR du (des) fonds

Non applicable

4.8. Le ou les fonds investissent-ils dans des OPC ?

Non applicable

5. Contrôles ESG

5.1. Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion du/des fonds ?

Myria Asset Management réalise un contrôle de premier niveau quotidiennement sur le respect du niveau d'exposition dans le fonds maître (à hauteur de 90% minimum). Par

ailleurs, un contrôle de second niveau est également réalisé mensuellement à travers le contrôle des ratios réglementaires et statutaires.

A l'échelle de Pictet:

- *Évaluation de l'UN-PRI : questionnaire rempli chaque année et coordonné par l'équipe ESG*
- *L'équipe ESG examine l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'engagement de Pictet Asset Management en matière d'IR et des six principes de travail avec chaque équipe d'investissement*

Stratégies d'investissement :

- *Chaque équipe d'investissement est censée intégrer les questions ESG dans son processus d'investissement. Les notes d'évaluation et de recherche sont directement accessibles dans notre outil frontal (PAMFolio). Les alertes sont déclenchées lors de l'achat de titres ayant une mauvaise notation ESG.*
- *Dans le cadre du processus d'examen de la qualité mené par notre équipe chargée des risques et du rendement des investissements, l'exposition aux entreprises ayant une mauvaise notation ESG ainsi que l'évolution de la notation ESG du portefeuille est discutées lors des examens de la qualité des produits des stratégies d'investissement à long terme uniquement. Les examens de la qualité se tiennent deux fois par an avec les gestionnaires d'investissements, le DSI en charge de la classe d'actifs et le directeur général adjoint*
- *L'équipe de conformité surveille le respect des listes d'exclusion et des contraintes spécifiques au client / aux univers d'investissement.*

6. Mesures d'impact et reporting ESG

6.1. Comment est évaluée la qualité ESG du/des fonds ?

Dans le cadre du processus d'examen de la qualité mené par notre équipe Risques et performances d'investissement, l'expo-assurance aux entreprises ayant une mauvaise notation ESG, ainsi que l'évolution de la notation ESG du portefeuille sont discutées lors des examens de la qualité des produits des stratégies d'investissement à long terme uniquement. Les examens de qualité ont lieu deux fois par an avec les gestionnaires d'investissement, le DSI responsable de la classe d'actifs et le directeur général adjoint.

6.2. Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par le/les fonds ?

Notre analyse ESG est basée sur des recherches exclusives, menées par nos équipes internes, ainsi que sur des recherches externes provenant de fournisseurs spécialisés. Ces dernières comprennent entre autres l'ISS, Sustainalytics, CFRA et RepRisk. Leur rôle consiste principalement à recueillir des données fournies par les entreprises, les médias et d'autres sources pertinentes et à fournir leur évaluation sur les questions ESG importantes.

6.3. Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR du ou des fonds ?

Le prospectus du fonds est accessible sur le site internet: <http://www.myria-am.com/>

Pour toute information relative à notre approche ISR consulter le site internet de Myria Asset Management <http://www.myria-am.com/> et également le site du fonds maître Pictet Asset Management (<https://www.am.pictet>).

Par ailleurs, les informations standard suivantes sont accessibles sur le site web de Pictet, ainsi que sur notre site web thématique <https://mega.online/> :

- 1) Fiche d'information (mensuelle)
- 2) Commentaire du gestionnaire de fonds (mensuel)
- 3) Rapport annuel (y compris les participations) & Prospectus
- 4) Rapports d'impact (pour les secteurs des opportunités environnementales mondiales, de l'eau et du bois) est accessible à l'adresse suivante : https://www.am.pictet/-/media/pam/globalwebsite/impact-report/impact_report_pictet_global_Environmental_opportunities.pdf
- 5) Rapport de Pictet Asset Management sur l'actionnariat actif
- 6) Articles sur le thème du développement durable (mega.online)
- 7) Le code de transparence est disponible à l'adresse suivante http://www.eurosif.org/wp-content/uploads/2019/07/TransparencyCode_PictetAM_Pictet-Global-Environmental_Opportunities.pdf

6.4. La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ? (Article 173-VI & HLEG) Si oui, indiquez les liens internet vers les rapports d'activité associés

La politique de vote et d'engagement actionnarial ainsi que les résultats de vote sont disponibles sur le site internet de Pictet:

En tant que gestionnaire actif, nous croyons fermement que la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peut nous aider à prendre de meilleures décisions d'investissement à long terme pour nos clients. Une façon d'atteindre cet objectif est de tirer parti du pouvoir des investisseurs pour déclencher des changements positifs. Cela implique d'exercer systématiquement nos droits de vote dans le meilleur intérêt de nos clients et de nous engager directement auprès des entreprises dans lesquelles nous investissons lorsque nous avons des préoccupations ESG.

Notre rapport sur l'actionnariat actif (voir le lien ci-dessous) comprend des chiffres clés et des commentaires sur notre vote par procuration, notre engagement ESG avec les entreprises et notre dialogue avec les émetteurs souverains et les fournisseurs d'indices.

<https://www.am.pictet/en/uk/global-articles/2019/expertise/esg/active-ownership-report>



Disclaimer

Ce document est fourni à titre d'information promotionnelle et non contractuelle ne constituant ni un conseil en investissement, ni une recommandation d'investissement, ni une sollicitation d'achat ou de vente.

Avant tout investissement dans les fonds présentés dans le document, il est fortement conseillé à tout investisseur, de procéder, sans se fonder exclusivement sur les informations fournies dans ce document, à l'analyse de sa situation personnelle ainsi qu'à l'analyse des avantages et des risques afin de déterminer le montant qu'il est raisonnable d'investir.

Les fonds présentés dans ce document peuvent ne pas être enregistrés dans toutes les juridictions. Les fonds peuvent faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays.

Ce document contient des éléments d'information et des données chiffrées que Myria Asset Management considère comme fondés ou exacts au jour de leur établissement.

Les analyses présentées reposent sur des hypothèses et des anticipations de Myria Asset Management, faites au moment de la rédaction du document qui peuvent être totalement ou partiellement non réalisées sur les marchés. Elles ne constituent pas un engagement de rentabilité et sont susceptibles d'être modifiées.

Le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) et le prospectus sont proposés aux souscripteurs préalablement à la souscription et remis à la souscription ; ces éléments, ainsi que les derniers états financiers disponibles, sont à la disposition du public sur simple demande, auprès de Myria Asset Management.

Ce document est émis par : Myria Asset Management, société de gestion de portefeuille de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le n° GP-14000039, Société par Actions Simplifiée à Conseil de Surveillance au capital de 1 500 000 euros, dont le siège social est situé au 32, avenue d'Iéna, 75116 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 804 047 421.